

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 MARS 2022

oOo

ANTONYPOLE :

**APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENGAGEMENT ENTRE LA VILLE D'ANTONY, LA
VILLE DE MASSY ET RTE, POUR LA REALISATION D'ETUDES APPROFONDIES DANS
LA PERSPECTIVE DE L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES A TRES HAUTE TENSION
CHEVILLY-VILLEJUST**

oOo

RAPPORT

Lors de sa séance du 10 juin 2020, le Conseil Municipal a adopté une convention tripartite avec Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et la commune de Massy en vue de l'enfouissement des lignes très haute tension sur le secteur Antonympole. Dans ce cadre, RTE a étudié différents scénarii de positionnement du réseau à enfouir sur le territoire de la commune de Massy.

En octobre 2021, RTE a présenté aux deux collectivités le résultat de ces études préalables. Par rapport aux éléments produits en 2017, l'extension du périmètre du projet à la commune de Massy au-delà de la RD 920 et l'application de mesures de précaution complémentaires par RTE, tant en phase études, qu'en terme de travaux, en raison d'incidents survenus dans des galeries existantes, a impacté le coût financier du projet et le calendrier de l'opération. Ainsi, RTE a présenté un nouveau planning aboutissant à un enfouissement sur l'ensemble du périmètre fin 2028, soit un an après l'ouverture de la gare Antonympole, pour un coût pour la ville d'Antony de 41 millions d'euros HT, contre 24 millions d'euros HT en 2017.

Toutefois, pour accélérer le calendrier de l'enfouissement et le rendre compatible avec l'ouverture de la gare Antonympole, RTE se propose d'engager dès à présent des études complémentaires (environnementales, de recherche de réseaux, de préconception des galeries) et demande aux collectivités de les préfinancer. Si le projet est maintenu, les sommes avancées seront intégrées dans la convention travaux et donneront lieu à une prise en charge par RTE à hauteur de 15% des sommes engagées.

Ces études ont été chiffrées par RTE à 805 000 euros HT. Il est proposé de répartir le coût au regard de la longueur du tracé à enfouir respectivement sur le territoire des villes de Massy (34%) et Antony (66%). La ville d'Antony aurait donc à sa charge le paiement de la somme de 531 300 euros HT.

Ces études ont fait l'objet d'une lettre d'engagement.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider les termes de la lettre d'engagement pour les études approfondies nécessaires à la mise en souterrain des lignes Chevilly-Villejust 1, 2, 3 et 4.

OBJET : ANTONYPOLE : APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENGAGEMENT ENTRE LA VILLE D'ANTONY, LA VILLE DE MASSY ET RTE, POUR LA REALISATION D'ETUDES APPROFONDIES DANS LA PERSPECTIVE DE L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES A TRES HAUTE TENSION CHEVILLY-VILLEJUST

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants ;

VU la convention d'étude technique et financière portant sur la mise en souterrain partielle des lignes Chevilly-Villejust 1, 2, 3 et 4 sur la commune d'Antony et la commune de Massy signée le 23 juillet 2020 et son avenant du 05 juillet 2021 ;

CONSIDERANT la nécessité pour Réseau Transport d'Electricité (RTE) de procéder à des études complémentaires de façon à fiabiliser le planning d'enfouissement des lignes à très haute tension, et notamment les études environnementales, de recherche de réseau et de préconception des galeries ;

VU les termes de la lettre d'engagement de dépenses anticipées pour les commandes d'études approfondies nécessaires à la mise en souterrain partielle des lignes Chevilly-Villejust 1,2,3,4 prévoyant la prise en charge financière des dites études par les villes d'Antony et de Massy ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} : Approuve les termes de la lettre d'engagement de dépenses anticipées pour les commandes d'études approfondies nécessaires à la mise en souterrain partielle des lignes Chevilly-Villejust 1, 2, 3 et 4.

ARTICLE 2 : Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice considéré.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme
Le Maire